

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA

19 décembre 2011 À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 19 décembre 2011, à laquelle étaient présents :

M. Bernard Flébus
M. Lucien Pelletier
Mme Céline Richard
M. Mario Lefebvre
Mme Audrey McFadden
M. Jocelyn Brouillard
Mme Julie Parent

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flébus, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général, secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie.

283-12-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Brouillard et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé tout en ajoutant les points suivants :

- 10.2 - Résolution – financement des opérations du Bureau d'Information Touristique
- 10.3 - Résolution – paiement – Promotions Vicky enr.
- 10.4 - Résolution – modification – résolution 246-11-11

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTION DE L'AUDITOIRE.
Aucune.

284-12-11 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2011.

Il est proposé par M. le conseiller Lucien Pelletier et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2011 soit et est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE.

Aucune

285-12-11

RÉSOLUTION – PLAN ANNUEL PROPOSÉ PAR LA STATION CKVM.

CONSIDÉRANT QUE la communication rapide d'informations s'adressant aux citoyens de Ville-Marie est requise dans plusieurs situations : situations d'urgence, fermeture de services, etc...

CONSIDÉRANT QUE la station CKVM de Ville-Marie a transmis une proposition de services pour l'année 2012 marquée par des rabais substantiels;

CONSIDÉRANT QUE les besoins municipaux en pareille matière sont en décroissance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Brouillard et résolu unanimement :

QUE la Ville de Ville-Marie n'adhère pas au plan annuel de communication de CKVM suivant les termes soumis en date du 20 octobre 2011;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

286-12-11

RÉSOLUTION - RÉOLUTION – MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Parent et résolu unanimement :

DE RATIFIER ET D'AUTORISER la liste des mouvements de main-d'œuvre autorisés par la Direction générale, pour le personnel régulier, temporaire et saisonnier, le tout tel que spécifié ci-dessous :

1. *Engagement (poste saisonnier)*

M. Yannick Beauregard

19 décembre 2011

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

287-12-11

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DU
CAUTIONNEMENT DE 50 000\$ POUR LE SITE DE DÉPÔT
EN TRANCHÉE.

CONSIDÉRANT QUE le site de dépôt en tranchée de Ville-Marie situé sur le territoire de Duhamel-Ouest requiert un cautionnement de 50 000 \$ imposé par le Ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT que ce cautionnement est requis même l'année suivant la fermeture du site;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Mario Lefebvre et résolu unanimement :

DE RENOUELER pour une dernière année le cautionnement de 50 000 \$ applicable au site de dépôt en tranchée de Ville-Marie situé sur le territoire de Duhamel-Ouest;

DE PAYER la prime applicable de 300 \$ auprès de l'entreprise Aon Parizeau inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

288-12-11

RÉSOLUTION – NOMINATION DES ADMINISTRATEURS À
LA CORPORATION DE L'INNOVATION AGRO-
ALIMENTAIRE DU TÉMISCAMINGUE INC.

CONSIDÉRANT QUE les objectifs poursuivis par la Corporation de l'Innovation Agro-alimentaire du Témiscamingue inc. nécessitent l'implication d'un conseil d'administration composé de personnalités influentes dans le domaine des affaires et de l'agro-transformation;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'administrateurs a été porté à sept (7) selon le règlement numéro 1 de la susdite corporation;

CONSIDÉRANT QUE le même règlement prévoit que ces administrateurs soient désignés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'à l'Assemblée générale de fondation tenue le 14 décembre 2011, les membres ont recommandé la nomination des personnes suivantes :

M. Bernard Flébus
M. Réjean Parent
M. Jean-Luc Baril
Mme Hélène Lessard

Mme Annie Roy
M. Yves Bergeron
M. Éric Cloutier

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil juge que les personnes ci-dessus recommandées répondent aux critères fixés et représentent un noyau de développeurs hors pairs pour l'avenir de l'incubateur industriel de même que pour le démarrage et le développement des incubés potentiels appelés à s'y greffer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Lucien Pelletier et résolu unanimement :

QUE la résolution 247-11-11 soit abrogée à toute fin que de droit;

QUE le conseil municipal désigne pour une période de deux (2) ans les personnes suivantes à titre d'administrateurs dûment autorisés à siéger sur le conseil d'administration de la Corporation de l'Innovation Agroalimentaire du Témiscamingue inc. :

M. Bernard Flébus
M. Réjean Parent
M. Jean-Luc Baril
Mme Hélène Lessard

Mme Annie Roy
M. Yves Bergeron
M. Éric Cloutier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

289-12-11

RÉSOLUTION – VENTE DU LOT # 3 099 953 À M. MATHIEU THERRIEN ET MME SANDRINA BARRETTE

CONSIDÉRANT QUE M. Mathieu Barrette et Mme Sandrina Barrette ont déposé une demande d'acquisition du lot # 3 099 953 (connu comme étant le 41 rue Sabourin);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Brouillard et résolu unanimement :

QUE la Ville de Ville-Marie vende avec garantie de droit quant au titre mais sans garantie quant aux défauts cachés à M. Mathieu Therrien et Mme Sandrina Barrette le lot # 3 099 953 du cadastre du Québec;

QU'à l'égard du lot # 3 099 953, le prix soit de six mille deux cent quatre-vingt-douze dollars (6 292.00 \$) pour le fonds de terre plus seize mille sept cent soixante-douze dollars (16 772.00 \$) pour les services pour un total net de vingt-trois mille soixante-quatre dollars (23 064.00 \$) plus les taxes applicables;

QU'un délai maximal de deux (2) mois soit octroyé aux acheteurs pour la préparation et la signature d'un acte notarié comportant les droits de passage applicables, lorsque requis, pour les services d'utilité publique à défaut de quoi l'offre de vente soit et est déclarée nulle et non avenue;

QUE les acheteurs soient avisés de commencer la construction du bâtiment principal sur le terrain ci-haut décrit dans un délai de 12 mois suivant la signature du contrat notarié à défaut de quoi, l'acheteur s'engage à revendre à ses frais (notamment les frais de notaire et d'enregistrement) le terrain à la Ville au prix payé moins 5% à titre de dommage et/ou préjudice causés à la Ville et ce, à la première demande de se faire par la Ville.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'acte notarié concernant cette vente pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

290-12-11

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE MARITIME AVEC L'ASSUREUR COAST UNDERWRITERS.

CONSIDÉRANT que l'opération d'une marina municipale comporte des éléments de dangers au niveau des blessures corporelles et matérielles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Ville de Ville-Marie approuve le renouvellement de la police d'assurance maritime avec l'assureur « *Coast Underwriters* » pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} janvier 2013;

QUE la Ville de Ville-Marie accepte de libérer un paiement de 3 000 \$ à la firme Aon Parizeau inc. afin de payer les frais de la police # 7851688/2010 telle que soumise en date du 5 décembre 2011;

DE VÉRIFIER, pour l'exercice financier 2013, s'il est possible d'obtenir une couverture en assurances via un courtier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

291-12-11

RÉSOLUTION – FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a adopté, en date du 19 novembre 2007, la résolution # 185-11-07 suivant laquelle cette dernière s'engageait à verser un don récurrent de 3 000 \$ à la Chambre de Commerce de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QU'à ce don récurrent s'ajoute un droit d'occupation sans frais à l'intérieur du kiosque touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce locale a entrepris des démarches visant la fusion de Chambres de Commerce de la région, guidée par un objectif de développement global et intégré du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie ne doit pas supporter, seule, les dépenses inhérentes à un organisme régional;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Céline Richard et résolu unanimement :

QUE la Ville de Ville-Marie verse la subvention de 3 000 \$ applicable aux activités du présent exercice financier (2011) de la Chambre de Commerce de Ville-Marie;

QUE la Ville de Ville-Marie informe la Chambre de Commerce locale qu'elle suspend l'application de la récurrence et qu'elle attend le développement des démarches d'unification des Chambres de Commerce du Témiscamingue avant de communiquer sa position finale pour l'exercice financier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

292-12-11

RÉSOLUTION – PAIEMENT – PROMOTIONS VICKY ENR.

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Parent et résolu unanimement :

DE PAYER la facture numéro 3479 produite par l'entreprise *Promotions Vicky enr.* (au montant de 4 000 \$ plus taxes) pour la fourniture de vestes d'hiver aux employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

293-12-11

RÉSOLUTION – MODIFICATION – RÉSOLUTION # 246-11-11

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution # 246-11-11, la Ville de Ville-Marie acceptait de vendre à M. Carl Maltais un lot connu comme étant le lot # 3 100 011 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) adresses civiques étaient indiquées à l'offre d'achat signée par l'acquéreur en raison du fait qu'il s'agit d'un terrain de coin;

CONSIDÉRANT QUE la rue Therrien n'est pas aménagée dans son entier et qu'en conséquence, aucune sortie n'est possible, dans l'immédiat, sur la rue Therrien;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Parent et résolu unanimentement :

QUE la résolution # 246-11-11 soit et est modifiée pour indiquer que l'adresse civique du lot vendu est 24 rue Beauchemin plutôt que 18 rue Therrien;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC.

Aucune

QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL.

Aucune

294-12-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Brouillard et résolu unanimentement :

QUE la séance soit et est levée. Il est 20h38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Bernard Flébus,
Maire.

Daniel Dufour,
Secrétaire-trésorier.